Un Polonais faussaire arrêté à Lille

EXPULSÉ, ON LE CONSIDÈRE COMME UN DANGEREUX MALFAITEUR

Depuis un certain temps, la police spéciale et la police de la sûreté de Lille s'apercevaient que plusieurs établissements du Centre, étaient fréquentés par une catégorie d'étrangers, dont on ne connaissait pas les moyens d'existence.

Toute la journée ces individus qui ne se livrent à aucun travail, vont d'estaminet à estaminet où on veut bien les recevoir. Là, ils consomment comme tout le monde : jouent et dépensent de l'argent. Mais d'où vient cet argent ?

C'est ce que la police spéciale et le service de la sûreté cherchent à établir.

UN BEAU COUP DE FILET

A cet effet, hier après-midi, une rafle fut opérée dans des établissements douteux, par l'inspecteur Collerez de la police spéciale et les agents Delamette et Meuet, du service de la sûreté.

Au cours de cette opération policière plusieurs étrangers suspects furent appréhendés et conduits au bureau de la sûreté.

Parmi eux se trouvait un certain Zillerman, qui parut très embarrassé d'avoir ainsi été pincé au moment où il y pensait le moins.

Sur le compte des autres individus on ne releva rien de compromettant, mais l'attitude de Zillerman, préoccupa beaucoup les policiers.

FAUSSAIRE ET EXPULSÉ

En faisant compulser les fiches anthropométriques, M. Coissard, chef de la sûreté n'eut aucune difficulté pour identifier le gaillard, qui, en réalité, s'appelle Israël Gruanspan, 31 ans, sujet polonais, sans profession et sans domicile connu.

Cet étranger faisait l'objet d'un arrêté d'expulsion du Ministère de l'Intérieur, pris contre lui à la suite d'une condamnation que lui a infligé le Tribunal de Metz, pour faux et usage de faux passe-port.

On retrouva sur lui des documents écrits en une langue étrangère et qui seront traduits.

EST-CE UN TRAFIQUANT DE « COCO » ?

Expulsé de France ; que pouvait venir prétendre sur notre territoire cet indésirable.

De quoi vivait-il ?

On suppose notamment que l'on se trouve en présence d'un de ces louches individus, qui dans les établissements borgnes se livrent à la vente de cocaïne ; commerce, que malgré toute son activité et sa bonne volonté, la police est impuissante à réprimer pour la bonne raison qu'on ne lui en donne pas les moyens.

On dit beaucoup de choses sur le compte de Gruanspa.. ! On dit même qu'il ne serait pas étranger à l'affaire des faussaires de Hongrie, et qu'il se trouvait en France pour aider à l'écoulement des faux billets de mille francs.

Toutes ces suspicions n'ont pas encore été vérifiées et M. Coissard s'emploiera aujourd'hui à « éplucher » la situation de ce polonais qui doit en avoir gros sur la conscience.

On recherchera également s'il n'a pas commis d'autres faux dans notre région, ce qui serait encore possible.

Le crime d'Haillicourt

KALINOWSKI, LE MEURTRIER, A L'INSTRUCTION

Le polonais Kalinowski, mineur à Haillicourt, qui tua son jeune enfant, ainsi que nous l'avons relaté, a été extrait hier de sa geôle à la prison de Béthune et conduit au cabinet de M. Dutilleul, juge d'instruction, qui l'interrogea. L'inculpé, ne parlant pas *notre langue, fut entendu par le magistrat* par l'entremise d'un interprète.

Aux questions que lui posa le magistrat, Kalinowski, un peu ahuri, répondit d'abord avec hésitation. Mais le juge, qui avait convoqué la femme du meurtrier, remarqua que la déposition de cette dernière était nettement en contradiction avec les déclarations de l'inculpé qui avait dit que son enfant, en marchant, était tombé et s'était blessé.

Or, il résulte des déclarations de la dame Kalinowski que la petite victime, qui n'était âgée que de 10 mois, ne pouvait se tenir sur ses petites jambes. Pressé de questions, Kalinowski, avec bien des réticences finit par reconnaître qu'il avait giflé son enfant, et comme il ne cessait pas de pleurer, cela l'avait surexcité, et il lui avait porté des coups de poing. Il reconnut ensuite avoir saisi le pauvre martyr et l'avoir de toute sa hauteur, projeté sur un banc.

On sait, d'autre part, que le rapport du médecin-légiste est très affirmatif sur un point essentiel, à savoir que l'enfant est mort d'une fracture du crâne. En admettant que la petite victime ait pu marcher, elle n'aurait pu *se faire cette blessure mortelle* en tombant d'elle-même. La fracture du crâne proviendrait donc, soit des coups de poing portés à l'enfant par le père ou encore de la violence avec laquelle il a été projeté sur le sol.

Kalinowski s'est défendu d'avoir voulu doner la mort à son enfant, mais les déclarations qu'il fit au magistrat instructeur peuvent être considérées comme un demi-aveu. Le meurtrier sera prochainement interrogé de nouveau.

BRULÉE VIVE

Mme Rosalie Delagne, 73 ans, femme de ménage chez M Caban, directeur des contributions indirectes, à Rodez, fabriquait de l'encaustique en faisant fondre de la cire dans de l'essence sur un fourneau à gaz. Pour une cause inconnue, le récipient prit feu. Les flammes se communiquèrent aux vêtements de la malheureuse femme. Celle-ci eut la présence d'esprit de jeter le bidon d'essence par la fenêtre, évitant ainsi un incendie. Puis, elle courut au jardin, vers la fontaine et parvint à éteindre ses vêtements. Malgré d'horribles souffrances, elle retourna à son domicile particulier. Le médecin ordonna son transport à l'hôpital, où elle expira.

Condamnation à mort de Leblond

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Quant à Leblond, il fit son service militaire dans un régiment de l'armée d'Orient. Il en revint caporal.

C'est alors qu'il s'installa cordonnier et marchand de chaussures. Il se fiança avec une jeune fille de Valenciennes qui lui prêta 11.000 francs. Mais l'argent ne tenait pas dans les mains de l'accusé. Il fondait. Leblond alla jusqu'à emprunter de l'argent à ses ouvriers. Puis ce fut la faillite. Le mariage de l'accusé devait avoir lieu le 22 juillet. Sa mère s'y opposa. La jeune fille peut-être aussi, reprit sa parole. L'avenir, pour elle, ne devait pas être engageant.

Pressé par le besoin d'argent, Leblond, alors *envisagea quel moyen pouvait* le tirer de cette situation. Il choisit le plus odieux : le crime. Et l'on en arrive aux faits.

Les visites réitérées de l'inculpé au cabaret de Mlle Léonie Delcroix, pour se rendre compte des lieux. Le 30 juillet, vers huit heures du soir, la montée à pas de loups au premier étage, dans la chambre de la vieille femme. L'attente pendant plus d'une heure et demie, de Leblond, derrière la porte. Et enfin la scène atroce du drame.

Et l'accusé reste toujours imperturbable. Il reconnait tout. La préméditation et le crime.

On entend ensuite six témoins. Le docteur Gugelot qui apporte les résultats de l'autopsie. On sait par lui que la victime est restée deux heures râlant avant de mourir. C'est le premier coup, un formidable coup de poing, qui a provoqué une fracture esquilleuse de la mâchoire supérieure qui s'est propagée jusqu'à la base du crâne. La pauvre vieille est morte de cela.

Et le Président, se tournant vers l'accusé, s'indigne contre cet homme qui eut le sang-froid de fouiller longuement les meubles devant la victime qui râlait toujours.

Viennent ensuite le commissaire de police de Saint-Amand qui a fait les premières constatations ; le brigadier et le gendarme Machut qui arrêtèrent l'assassin le lendemain alors que, nuitamment, il rentrait chez sa mère à Vieux-Condé.

Puis Mme Dussaert, une voisine de Mlle Delcroix. C'est elle qui a découvert le cadavre. La cabaretière lui avait plusieurs fois fait part de ses inquiétudes au sujet de Leblond qui était devenu un client trop assidu.

Enfin, un vieux client de la cabaretière, M. Tilloy, qui lui aussi, remarqua que Leblond n'avait pas l'air très rassurant. Certain jour, l'accusé prétendit venir là pour la femme de journée.

RÉQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE

Dix minutes de suspension de séance, et M. Aubertot, prononce son réquisitoire. La tâche est aisée pour l'Avocat général. Moralité déplorable de l'accusé, son manque de probité, la préméditation et le crime enfin, sont de terribles griefs que développe M. Aubertot et qui s'abattent impitoyables. Pas d'autre sanction à ce crime effroyable que la peine de mort. L'avocat général la demande aux jurés.

Me Vanhoucke, du barreau de Lille, a la lourde charge de défendre l'accusé. Il s'en acquitte le mieux qu'il peut. Il appuie sa plaidoirie sur ces trois faits : Leblond a été abandonné par son père ; la mère s'est opposée au mariage de son fils, et enfin la fiancée a repris sa parole. C'est alors une vague de folie qui a submergé le cerveau de cet homme abandonné de tous.

CONDAMNÉ A MORT

Après vingt minutes de délibération, le Jury rentre en séance. Il rapporte un verdict affirmatif. En conséquence LEBLOND EST CONDAMNÉ A LA PEINE DE MORT.

MŒURS A BÉVILLERS

Marcel Lefebvre, 22 ans, soldat au 101e R. A. L. est accusé d'avoir abusé, à Bévillers, près de Cambrai, d'une fillete de 4 ans

L'odieux individu est condamné à SEPT ANS DE RÉCLUSION ET CINQ ANS D'INTERDICTION DE SÉJOUR.

Chapeaux Abbaye 2, rue Esquermoise — LILLE —

Nouvelles catastrophes minières

TRENTE-HUIT OUVRIERS ENSEVELIS EN VIRGINIE

On mande de Fairmont (Virginie-Ouest), qu'une explosion s'est produite dans une mine de cette région. 38 mineurs sont ensevelis sous les éboulements. Les sauveteurs sont accourus, mais ne peuvent les joindre. Une fumée intense s'échappe du puits des mines. Les fonctionnaires de la Compagnie minière, craignent que les 38 mineurs n'aient péri, écrasés ou étouffés.

CINQUANTE DISPARUS, AU JAPON

Des explosions de gaz dans les mines de charbon de la province Fu Kuo Ka ont causé des dégâts importants. Cinquante mineurs ont disparu.

L'AFFAIRE DES FAUX BILLETS EN HONGRIE

Un télégramme de Budapest annonce que l'évêque Zadravetz et le directeur général Baross ont été interrogés hier à propos de l'affaire des faux-billets. Leurs témoignages rendent nécessaire l'audition d'autres personnes dont l'interrogatoire va avoir lieu.

Les déclarations de M Baross compromettraient plus gravement encore l'ancien chef de la police qui d'après lui avait continué ses agissements même après la publication des premiers renseignements au sujet des falsifications et qui aurait abusé de son autorité.

LÉGION D'HONNEUR

Sont nommés **chevaliers** : MM Gaston Willems, contrôleur principal à Lille-Central (P. T. T.) ; Ernest Josson, agent principal de surveillance à Lille (P. T. T.).

L'AFFAIRE DES "MAUSERS" fraudés des Princes suit son cours

Les inculpés restent sous les verrous et l'enquête sur les "Chasseurs de Chamois" continue

Avesnes-sur-Helpe, 15 janvier. — L'instruction de l'affaire des « Mausers » fraudés suit son cours et continue à défrayer toutes les conversations dans la région d'Avesnes.

Les faits que nous avons signalés ont soulevé les plus ardentes controverses parmi la population.

Les uns — on sait de quel côté ils se tiennent — prennent la défense des inculpés et essayent de réduire à néant l'importance du délit, pour n'en plus faire qu'une toute petite affaire de fraude.

Les autres, beaucoup plus nombreux, approuvent sans réserve les décisions du Parquet et de l'actif juge d'instruction, M. Glorian.

Nous avons entendu tout à l'heure cette réflexion :

« Le prince de Chimay est secrétaire près de l'ambassade de Belgique à Paris. Son épouse est dame d'honneur de la Cour de Bruxelles. D'ici quatre jours, l'affaire sera classée et les inculpés seront remis en liberté.

Tel n'est pas l'avis de nombre d'autres qui disent : « Le prince de Chimay a donné des instructions à son régisseur pour le passage des fusils en France. Il savait ce qu'il faisait. Il s'est, pour le moins, rendu complice de fraude d'armes. Dans quel but ?... On l'ignore encore. Mais il ne peut échapper à la loi, qui est la même pour tous.

A LA RECHERCHE DE LA VÉRITÉ...

La vérité, c'est que M. Glorian continue activement son instruction, en magistrat intègre, sans tenir compte des bruits de la rue.

Il a jugé prudent de conserver sous les *verrous Delaroche et Marchant.*

Il a agi en conséquence....

Une demande de mise en liberté provisoire, présentée par Me Lecomte, en faveur du dentiste, a été purement et simplement refusée...

Quant au prince et au comte... ceci, comme dit Kiplinz, c'est une autre histoire !

Des commissions rogatoires, très détaillées, ont été envoyées à Paris, qui sont en cours d'exécution.

Il s'agit, en effet, de tirer au clair le rôle exact, joué dans l'affaire, par les « Chasseurs de chamois », le prince Philippe de Caraman-Chimay et son ami, le comte de Rohan-Chabot.

Inculper ces messieurs de la noblesse ?

M. Glorian ne le peut, sans avoir préalablement recueilli leurs déclarations. La police parisienne travaille. Le juge attend !

LE SEIGNEUR DE BEAUMONT SUR LA DÉFENSIVE

En attendant les résultats de l'enquête en cours, on a pu se rendre compte, ce matin, par un démenti laconique, adressé à notre confrère « L'Œuvre » par le prince de Chimay, que ce dernier est prêt à mener une ardente défensive.

« L'Œuvre », en effet, écrivait hier :

« Nous avons reçu hier soir le « démenti » suivant :

« Le prince de Chimay, dont la seule résidence est le château de Chimay (Belgique) nous prie de dire qu'il est complètement étranger, ainsi que son régisseur et son personnel, à l'incident des fusils saisis à la douane ».

Si l'on ne sait d'où vient cette note, on ne sait trop par qui elle est inspirée

Comment admettre que le Prince se prétende « complètement étranger à l'affaire des fusils saisis à la douane » après qu'il eut déclaré avoir donné des instructions à Delaroche, son régisseur ?

Veut-il par là prétendre que l'officier de réserve a fraudé de sa propre initiative et qu'il est seul responsable ?... Il y a là un point à tirer au clair !

Où l'on ne comprend plus du tout, c'est *quand le Prince fait écrire à « L'Œuvre »* que Delaroche est lui aussi en dehors de l'incident.

Voulez-vous parier que c'est le Pape qui a été « pincé » entre Aulnoye et Landrecies et que les « Mausers » ont passé la frontière par l'opération du Saint-Esprit ?

Vraiment, ces manœuvres dilatoires sont loin d'éclairer l'affaire.

S'il s'agissait d'une simple affaire de fraude, comme on le prétend, ne serait-on pas quelque peu plus franc !

A LA CHAMBRE

UNE NOUVELLE PROMOTION DANS LA LÉGION D'HONNEUR

La séance de la Chambre a été occupée hier en grande partie par la promotion qui sera faite dans la Légion d'Honneur à l'occasion des Arts Décoratifs. Un véritable débat s'est constitué sur cette question qu'on pouvait espérer voir régler en quelques minutes.

M. DESJARDINS, député de l'Aisne, trouve que le chiffre des décorations à attribuer est trop élevé. 150 rosettes, 363 croix de chevalier, sans compter quelques douzaines de cravates de commandeur, plusieurs grand'croix.

Divers députés prennent la parole, MM. TASSO, CAYROL, Ernest LAFFONT, BALANANT, VAILLANT-COUTURIER, etc...

La demande de renvoi à la commission de M. Desjardins est repoussée par 400 voix contre 134. Un amendement Balanant à le même sort.

M. DANIEL-VINCENT, ministre du Commerce intervient en faveur du projet qui finalement est adopté par 371 voix contre 175.

LA QUESTION DES LOYERS

En fin de séance la Chambre a effleuré la discussion du projet de loi réglant la question des loyers sans s'y attarder.

M. GARCHERY, député communiste, a demandé qu'on limite l'augmentation des loyers au prix de 1914 majoré de 50 % et que le logement fut reconnu comme un service public.

Il s'est étonné qu'avec un budget annuel de 40 milliards on n'eût pas d'argent pour construire des maisons alors qu'on dépense des centaines de millions au Maroc et en Syrie.

La suite de la discussion est ensuite renvoyée à mardi à 15 heures.

AU SÉNAT

M. de Selves réélu président du Sénat, jeudi a prononcé le discours d'usage et remercié ses collègues de lui avoir renouvelé leur confiance.

Il a évoqué les graves difficultés qui assailleront l'Assemblée au cours de 1926, il fait pour les vaincre, appel à l'union de tous les républicains.

On dépose divers rapports ou projets. M. MERLIN dépose un projet de résolution tendant à la nomination d'une commission de 27 membres chargés de l'examen des projets ou propositions concernant les régions libérées. Il s'agit purement et simplement de nommer une nouvelle commission en remplacement de l'ancienne non prévue par le règlement et nommée seulement pour un an.

Le Sénat s'ajourne ensuite à mardi prochain.

LE NOUVEAU CABINET AUTRICHIEN

Le Conseil national autrichien a élu hier, par 80 voix contre 53, le cabinet désigné par les chrétiens sociaux : Chancellerie et Affaires étrangères : M. Rameck ; Finances : M. Kollman ; Agriculture : M. Thalor. Les autres portefeuilles ne changent pas de titulaires.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de Madame Veuve HAVET-HÉTRU, grand'mère de notre collaborateur André-Pierre, dessinateur, décédée à l'âge de 90 ans, à Dreuil-Hamel (Somme).

Nous présentons à notre collaborateur et à sa famille nos sincères condoléances.

Le réajustement des salaires dans la Métallurgie lilloise

LES POURPARLERS CONTINUENT

Le Syndicat de la Métallurgie de Lille nous communique :

« Depuis notre assemblée générale du 13 décembre dernier, des bruits circulent, d'après lesquels les pourparlers sont rompus entre les syndicats patronal et ouvrier, concernant le réajustement des salaires.

Nous opposons le démenti le plus formel à ces bruits et la meilleure preuve, c'est qu'une réunion mixte entre représentants patronaux et ouvriers a eu lieu le jeudi 14 janvier.

D'ailleurs, le compte-rendu en sera donné aux adhérents du Syndicat, à la réunion qui aura lieu à la Bourse du Travail de Lille, le dimanche 31 janvier, à 10 heures du matin.

Les secrétaires :
Th. DEVERNAY, Aug. BIBICHE.

NEIGE, OURAGANS EN FRANCE, A L'ÉTRANGER

On annonce qu'il a neigé abondamment à Paris, Bordeaux, Bonneville, Bourg, Remiremont, Marseille.

On signale de tous les points de l'Espagne, un froid très vif et des chutes de neige. Une véritable tornade s'est abattue sur la côte de Catalogne. De nombreux navires, leurs amarres rompues ont été projetés contre les quais. Quantité de petites embarcations ont été brisées les unes contre les autres ou emportées au large. Dans plusieurs localités, les vagues ont pénétré sur les terres, parfois jusqu'à 300 mètres.

Un ouragan d'une extrême violence a sévi la nuit dernière sur le Nord de la Serbie, occasionnant des retards de trains et des interruptions dans les communications téléphoniques et télégraphiques.

VICTIMES DU FROID DANS LA SOMME

Le froid a fait plusieurs victimes dans la Somme M. Gaston Briet, ancien conseiller municipal d'Abbeville et M. Alfred Maison, âgé de 68 ans, jardinier à Montdidier, sont morts de froid dans une maison démolie à Amiens, où ils avaient passé la nuit.

Enfin, un voyageur, M. Georges Retoarne, âgé de 33 ans habitant à Hornoy, a été frappé d'une congestion occasionnée par le froid en prenant le train à la gare Saint-Roch, à Amiens.

MACARONI
DELESPAUL-HAVEZ

Dernière heure

On va établir un nouveau projet financier

Voici le procès-verbal de la réunion tenue hier par la Commission des Finances :

« La Commission des finances de la Chambre s'est réunie sous la présidence de M. Malvy, elle a entendu la lecture du rapport de M. Lamoureux, rapporteur général, sur :

1° Le projet financier du gouvernement ;

2° Sur la proposition de loi de M. J.-L. Dumesnil et plusieurs de ses collègues, relative à l'équilibre budgétaire. Elle a adopté les conclusions de ce rapport. »

Le Président du Conseil et le Ministre des Finances ont été ensuite entendus sur la mise à l'ordre du jour du rapport de M Lamoureux.

Après l'audition du gouvernement, la commission a adopté à l'unanimité la motion ci-après, présentée par M. Henri Simon :

La Commission des Finances, ayant approuvé le rapport de M. Lamoureux, rapporteur général, qui rejette l'article relatif à la taxe sur les paiements et qui prend en considération la proposition de M. J.-L. Dumesnil et plusieurs de ses collègues, ayant entendu le Président du Conseil et le Ministre des Finances, prend acte de l'ordre de collaboration demandée hier par elle et acceptée aujourd'hui par le gouvernement restant fidèle à sa doctrine et à ses vues décide de continuer ses travaux en vue de l'établissement d'un projet d'équilibre financier qu'elle soumettra à la Chambre dès la semaine prochaine.

La Commission se réunira demain matin et demain après-midi ainsi que les jours suivants.

ROUBAIX

BUREAUX : 20, Grande-Place. Téléph. 9-31
DÉPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

LES VOLS CHEZ LA CABARETIÈRE

Mme Delplanque Romanie, 53 ans, cabaretière, demeurant à Roubaix, rue de Lannoy, 538, voyait diminuer, d'inquiétante façon le lot de bouteilles remplies de liqueurs diverses, qui se trouvait en dépôt dans sa cave. Elle exerça une surveillance serrée et acquit la certitude que celui qui faisait ainsi des prélèvements clandestins n'étaient autre qu'un de ses locataires, Delespesse Auguste, 34 ans, sujet belge.

Celui-ci était habile homme et un psychologue. Il n'avait pas été sans remarquer que Mme Delplanque était atteinte de surdité. Et il mettait à profit cette infirmité pour faire ses opérations.

Elles ont été fructueuses. Et elles ont donné à Delespesse le sens du commerce, puisqu'il s'est ingénié et avait fort bien réussi à placer la marchandise ainsi volée chez des débitants de Lys et de Lannoy

Sur plainte de sa logeuse, Delespesse, arrêté, a passé des aveux. Il sera conduit au Parquet de Lille sous l'inculpation de vol.

LES VOLS A L'USINE

M. Gaeremynck Odilon, sujet belge, âgé de 28 ans, mécanicien, demeurant à Avelghem, (Belgique) est occupé dans sa profession par les établissement Amédée Prouvost, rue d'Alger. Il avait pendu à un crochet, dans l'usine, son veston contenant divers objets, et notamment un portefeuille renfermant 650 francs.

Quelle ne fut pas sa déconvenue quand, au moment d'endosser son veston, il constata que le portefeuille avait été dérobé.

Une plainte a été déposée. Une enquête est ouverte.

DES PIÈCES DE SOIE DISPARAISSENT

M Otrage Louis, 27 ans, couturier, rue du Curoir, 79, constatait avec surprise la disparition, de son magasin, de deux pièces de soie. La première, une coupe de 3 m. 95, du prix de 25 fr. le mètre, la deuxième de 3 m. 55, du prix de 33 fr.

Après avoir fait de vaines recherches, M. Otrage se décida à déposer une plainte pour vol contre inconnu. Une enquête a été immédiatement ordonnée.

CEUX QUI SONT LAS DE LA VIE

Vers 15 h. 30, Mme Bert Florentine, ménagère, âgée de 56 ans, était trouvée pendue, dans la cuisine de l'appartement qu'elle occupe, 45, rue Turgot. M. le docteur Mause fut appelé à procéder à l'examen du cadavre : il conclut à un suicide.

Mme Bert souffrait depuis plusieurs années déjà. Depuis quelque temps elle était en proie à une crise aiguë de neurasthénie.

Son cadavre a été transporté à la morgue de la Fraternité.

— D'autre part, un apprêteur, Jules Lubert, 62 ans, malade lui aussi, de neurasthénie, a mis fin à ses jours en se pendant.

DEUX VAGABONDS ARRÊTÉS

La gendarmerie a procédé à l'arrestation sur la Grande Place de Roubaix, de deux individus, d'allures suspectes, qui erraient sans domicile fixe et, bien entendu, sans moyens d'existence. C'était un couple sans refuge et sans travail. Godin Alphonse, 40 ans, et Eugénie Jansonne, 53 ans. Ils ont été déférés au Parquet de Lille, sous l'inculpation de vagabondage.

LE TÉLÉPHONE ROUBAIX-PARIS

Les quatre circuits prévus pour améliorer les communications téléphoniques entre Roubaix et Paris, et pour la construction desquels la Chambre de Commerce de Roubaix a consenti une avance de plus de deux millions de francs à l'Etat, viennent d'être mis en exploitation et déjà les communications entre les deux points extrêmes, peuvent être obtenues assez rapidement.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES COMBATTANTS RÉPUBLICAINS

L'assemblée générale aura lieu dimanche 17 janvier, à 11 h. 30 précises, au siège, 20, Grande Place, Café du Commerce.

Les anciens Combattants qui n'ont pas encore adhérer à la Section ont le devoir d'adhérer à l'Association. — Pour la Commission, le secrétaire, VERPLANCKE.

A L'INSTITUT TURGOT

CERCLE TURGOTIN. — Le Comité rappelle que pour l'ouverture de son Cercle qui aura lieu dimanche 17 janvier, à 11 heures, dans la salle du premier étage du « Café du Centre » (Angle Grand'Place et rue Pierre-Motte), il offre à tous les Turgotins et à leurs dames un apéritif-concert et compte les voir nombreux à ce rendez-vous.

BAL D'HIVER. — C'est samedi 23 janvier Salle Municipale, rue de l'Hospice, qu'a lieu le second bal d'hiver. La carte d'identité 1926 sera exigée au contrôle ; ceux qui ne la posséderont pas pourront la réclamer à l'entrée.

BANQUET ANNUEL. — Le Comité informe ses membres que le banquet est reporté au 21 février et les prie de vouloir bien envoyer leur adhésion au plus tôt.

N'AVEZ-VOUS RIEN PERDU ?

La mairie nous communique :

Les jeunes gens qui, lors du Conseil de révision ont perdu des objets, peuvent les réclamer au Commissariat Central de police.

A. E. DE L'ECOLE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES

Dimanche 17 courant, à 10 h. 30, réunion dans l'Amphithéâtre du cours de tissage de l'Ecole. Causerie par M. le Professeur Labriffe sur le tendeur et enrouleur automatique Saurer.

BAL DE LA COIFFURE

La Commission nous prie d'annoncer aux membres honoraires qu'ils pourront encore se faire inscrire dimanche à partir de 19 heures, salle des Fêtes rue de l'Hospice.

AVIS ET CONVOCATIONS

HARMONIE DES ACCORDÉONISTES ROUBAISIENS. — Dimanche matin, à 10 h. 15, répétition de tous les sociétaires au siège café Dupont-Six, 126, rue du Pile.

CERCLE SYMPHONIQUE DELEZENNE. — Dimanche 17 janvier, à 10 heures très précises, répétition générale pour tous les musiciens, en vue du concert du 24 janvier, à l'Hospice Barbieux.

PHILHARMONIQUE DU JEAN GHISLAIN. — Ce soir, à 21 h. 30. répétition générale obligatoire.

RETRAITÉS MUNICIPAUX. — Réunion générale dimanche 17 janvier, à 15 h. 30 précises, au siège de l'Association, 132, rue de Lannoy.

SYNDICAT DES EMPLOYÉS. — Dimanche 17 janvier, à 10 heures, 21, Grand'Place, café du Centre, réunion mensuelle des employés syndiqués de Roubaix et environs.

HARMONIE DU MOULIN DE ROUBAIX. — Ce soir samedi, à 20 heures 30, répétition générale, nouveau programme.

ETAT CIVIL

Naissances. — Joseph Grégorova, rue Latine, 29, hôpital ; Alfreda Beaury, rue de Lannoy, 304, hôpital ; Lucette Desfontaines, rue Decrème 191, hôpital ; Roger Rousseaux, rue du Collège, 152 ; Henri Bernard, quai de Gand, « bateau Hélène » ; Jean Hourez, rue Buffon, 40 ; Thérèse Despreiz, rue Saint-André, 35 ; André Giorgi, rue de Blanchemaille, 3 ; Agnès Deroo, rue Solférino, 37.

Publications. — Alfred Valynseele, chaudronnier, rue de Wagram, 32, et Eugénie Mille, couturière à Auchel (P.-de-C.), quartier Saint-Augustin, 16 ; Jules Vanmansart, ajusteur, rue Jules-Guesde, 145, et Marie Petyt, piqûrière à Tourcoing, rue Molière, 10 ; Léon Cuvelle, négociant, rue Nain, 73, et Germaine Raviart, s. p. ; à Angers, rue de Bellay, 15 ; Louis Sylvain, sellier à Lomme, avenue de Dunkerque, 761, et Marie Durie, s. p., rue de la Perche, maisons Cornil, 13 ; Lucien Poupaert, noyauteur, boulevard de Metz, cité Saint-Henri, 13, et Emilienne Picavet, dévideuse, rue Newton, 35 ; Marcel Deleu, teinturier, rue de l'Alouette, 50, et Lucienne Bothen, teinturière, rue du Chemin-de-Fer, 54.

Décès. — Henri Vantroys, s. p., rue de Blanchemaille, 37, 75 ans ; Florentine Bert, s. p., 56 ans, rue Turgot, 45 ; Julien Vanderplancke, dessinateur 56 ans, époux Varin, rue de Rome, 102 ; Joséphine Avettant-Blardon, s. p., 82 ans, veuve Vanoaemelbecke, rue Pellart, 30 ; Louise Sequin, 42 ans, femme de ménage, épouse Derville, à Lys, rue Vert-Pré, 43.

A L'OPTOMETRE
Maison recommandée par MM. les Drs Oculistes
ATELIER ELECTRIQUE MODERNE
permettant l'exécution rapide des ordonnances et des réparations
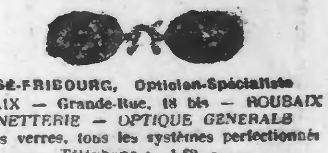
JOSÉ-FRIBOURG, Opticien-Spécialiste
ROUBAIX — Grande-Rue, 18 bis — ROUBAIX
LUNETTERIE — OPTIQUE GENERALE
Tous les verres, tous les systèmes perfectionnés
Téléphone : 1.62

WATTRELOS

ENCORE UN OBUS. — Un obus de 77 a été trouvé dans le jardin du n° 336 de la rue de Leers.

CONTRAVENTION. — Des contraventions ont été adressées à Benoit Victor, vidangeur, à Roubaix, pour dépôt de vidanges, boulevard des Couteaux ; à Balcaen Léopold, au Winhoute, pour ivresse.

AMICALES DU LABOUREUR. — Mercredi 20 janvier, à 19 h. 30, dans les établissements Jacobs, grand concert de famille au profit de leur caisse de secours et de l'œuvre des jouets de l'Ecole Maternelle. Des artistes distingués prê-

---

FEUILLETON DU 16 JANVIER 1926. — N° 7

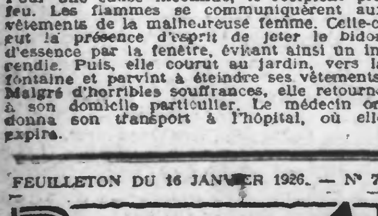

RÉSUMÉ DES FEUILLETONS PRÉCÉDENTS

Dans le petit village de Brionne, près de Paris, est venue s'installer une femme en grand deuil. C'est Mme Lambert, qui était sur le point d'être mère. Elle y vécut très retirée et ne fréquentant personne, pleurant un disparu.

Un jour elle reçut une lettre qui la fit quitter Brionne aussitôt

C'était un guet-apens et Mme Lambert, attirée au Bois de Boulogne à Paris, se trouva face à face avec son mortel ennemi. Celui-ci la précipite à l'eau et s'enfuit. Heureusement des gardes la sauvent.

En bas, peu à peu, la foule s'était amassée devant l'établissement, mal contenue par les agents de police qui étaient arrivés du poste, escortant le commissaire du quartier.

CHAPITRE III

UNE TRISTE ENTRÉE EN CE MONDE

Les soins continuèrent intelligents et énergiques une partie de la nuit.

Rien ne pouvait lasser le dévouement des hommes de l'art. Francesca, dans sa sympathie subite d'Italienne, sympathie irrésistible et passionnée, aidait son mari et le docteur Pradier avec un empressement qui lui faisait oublier sa fatigue.

De temps en temps, le commissaire montait, venant chercher des nouvelles, puis il se retirait presque aussitôt par discrétion.

— Comment va-t-elle ? demandait-il alors.

— Très mal, répondait Spartivento brièvement.

— Et l'enfant ?

— Il vit, nous entendons battre son cœur. C'est un miracle que l'émotion de la mère ne l'ait pas tué !

— Naîtra-t-il ?

— Oh cela !... nous ne le savons pas, les battements du cœur diminuent.

Les poches de Bérengère avaient été fouillées, la première chose à faire étant de rechercher son identité, si c'était possible : mais de ce côté l'on ne devait trouver aucun indice La poche ne contenait en effet qu'un porte-monnaie, dans lequel il y avait quatre billets de banque de cent francs chacun, quelques louis et de la monnaie blanche. Le vol, évidemment, n'était pas le mobile du crime. Sous le portemonnaie, l'on trouva encore un petit trousseau de clefs, un chapelet de nacre monté en or, un mouchoir de batiste d'une extrême finesse, garni d'une dentelle, et marqué dans un coin des initiales richement brodées : B. L.

Ces divers objets ne disaient en rien ce qu'était la jeune femme, ni d'où elle venait ; mais le chapelet, les clefs, la finesse du linge, la recherche du moindre détail de l'habillement, la *simplicité de haut goût* qui présidait à la mise, enfin le soin extraordinaire du corps, affirmaient que l'on avait devant les yeux une femme honnête, riche et habituée à vivre dans un milieu recherché et élégant.

Il était difficile d'admettre que la malheureuse qui était là fût quelque jeune fille séduite ou abandonnée, comme l'avait insinué tout d'abord l'un des agents. Il était bien plutôt naturel de penser que l'on se trouvait en présence de quelque drame de famille très obscur et très compliqué.

Si la jeune femme revenait à la vie, ainsi que les médecins le faisaient encore espérer, elle donnerait elle-même la clef de l'énigme ; sinon on arriverait bien à reconstituer l'identité de la victime, et, une fois sa personnalité connue, la police finirait certainement par mettre la main sur ceux qui avaient un intérêt majeur à sa disparition.

Plutôt heureux que fâché de se trouver en présence d'une si grave affaire, laquelle pouvait aider singulièrement à son avancement, le commissaire attendait avec une très grande anxiété le résultat des soins que les médecins prodiguaient à l'étrangère.

Au jour, aucune amélioration ne s'était produite, au contraire ; le corps était devenu froid, les battements du cœur de la mère ne s'entendaient plus du tout ; ceux de l'enfant étaient à peine perceptibles, les membres de la jeune femme commençaient à se raidir.

Les deux médecins étaient haletants de fatigue ; mais Spartivento, les yeux brillants, paraissait sous le coup d'une très vive émotion, tandis que le docteur Pradier, sans croire à la réussite, mettait tout son cœur à essayer de rappeler à la vie cette enfant si touchante et si belle, dont le corps inerte se refroidissait sous ses doigts. Francesca avait refusé d'aller se reposer et n'avait point quitté la noyée.

Vers sept heures, les médecins se livrèrent à une nouvelle auscultation.

Bérengère était maintenant étendue sur une table, enveloppée de flanelles, la tête relevée.

Le jour entrant du dehors par les deux fenêtres ouvertes tombait d'aplomb sur son visage plus blanc que du marbre, mille fois plus beau que la Psyché du Panthéon.

Le commissaire de police, qui était allé prendre des ordres, revenait et entra pour savoir des nouvelles de la malade.

— Mais elle est morte ! s'écria-t-il dès la porte.

En effet, malgré les constatations quelquefois hideuses auxquelles sa carrière l'exposait, il n'avait peut-être jamais été aussi terriblement impressionné que par la lividité de Mme Lambert.

— Elle est morte, n'est-ce pas ? répéta-t-il au bout de quelques secondes, avec une expression d'amère déception, et morte sans avoir parlé ?

— Hélas, répondit le docteur Pradier, pour moi, la chose est à peu près certaine, et je crois que ce qui nous reste à *faire*, c'est de vous demander, M. le commissaire, le transport immédiat du corps à Beaujon ou à la Maternité, afin qu'il soit tenté sur cette pauvre femme l'opération césarienne, qui seule, à ce moment-ci, peut sauver l'enfant.

Spartivento hocha la tête :

— Je ne suis pas de votre avis, dit-il. Il y a un autre moyen de faire naître l'enfant... et peut-être de rendre la vie à la mère, ajouta-t-il d'une voix presque solennelle.

— La mère !... répéta le docteur Pradier avec incrédulité. Nous ne la sauverons pas, car il est à peu près certain qu'elle est morte. Son cœur ne bat plus, la tiédeur de son corps a disparu, et la décomposition elle-même, par la chaleur qu'il fait, ne va pas tarder à commencer. Voyez plutôt.

Il montrait, en effet, les yeux si beaux de Bérengère qui s'enfonçaient dans un large cercle de bistre, tandis qu'autour du nez si pur et de la bouche aux contours exquis, une teinte verdâtre apparaissait.

— Ces teintes-là ne sont point, à mon avis, celles de la décomposition, déclara nettement Spartivento : les syncopes très prolongées, et nous pouvons bien nous trouver en présence seulement de l'une d'elles, ont souvent ces signes-là !...

— Alors, demanda le commissaire avec une très grande anxiété, vous ne croyez pas cette jeune femme morte, vous, docteur?

— Je ne le sais pas, répondit le médecin italien ; mais, si elle est morte, je pourrai peut-être bien lui rendre la vie !...

Le docteur Pradier, Parisien sceptique jusqu'au bout des doigts, haussa légèrement les épaules ; il se crut en présence d'un Joseph Basalmo quelconque, charlatan et faiseur d'embarras.

Une expression railleuse apparut sur son fin visage rasé, et il murmura entre les *dents, en parodiant un mot célèbre* :

— Tous, les mêmes, ces sacrés Italiens... Comediante et tragediante !...

Cependant, malgré lui, la figure d'ascète de Spartivento, ses grands yeux brillants et droits, son front extraordinaire où se lisaient une intelligence et une volonté peu communes, sa distinction accentuée par une très grande maigreur, tout cela bouleversait le docteur Pradier, et déroutait absolument sa sagacité ordinaire.

Il s'approcha de l'Italien, et, lui mettant familièrement le bras sur l'épaule :

— Voyons, mon cher collègue, lui dit-il, avec cette bonhomie charmante et un peu blagueuse du Parisien pur sang, je suis du métier, moi aussi, et par conséquent je sais ce que parler veut dire.

» Cette jeune femme est morte, ou elle ne l'est pas.. Si elle l'est, vous ne la ferez pas revivre, et elle n'accouchera pas seule, n'est-ce pas ?

— Je vais m'expliquer plus clairement, monsieur, dit Spartivento avec une gravité qui impressionna le docteur Pradier, aussi bien que le commissaire.

» A Florence, où j'exerce la médecine depuis une quinzaine d'années environ, et où je crois avoir acquis l'estime de tous, j'ai découvert et mis en pratique une méthode qui, dans bien des cas, remplace avantageusement l'opération césarienne, dont elle n'a ni la gravité ni les épouvantements. Cette opération, au contraire, rend souvent la vie à des femmes que l'on croyait mortes, tant est puissante, chez elles, cette fonction admirable de la maternité, dans laquelle certaines semblent avoir concentré toutes les ressources de leur tempérament et de leur organisme.

Puis, avec une grande sobriété de mots, il expliqua à ceux qui étaient là comment il procédait, exposant sa méthode avec une logique et une clarté qui imposaient la conviction.

Le docteur Pradier écoutait maintenant avec une très grande attention cet homme qu'il commençait à prendre pour un savant, non plus pour un charlatan. Malgré cela, en lui, la verve railleuse du Parisien continuait à persister, aussi voulut-il encore essayer de se raidir contre la conviction qui s'imposait à son intelligence.

— Ce que vous dites là, mon cher confrère, peut être vrai, dit-il, avec un sourire auquel Spartivento ne se trompa pas : aussi, je vous engage à suivre le corps de cette jeune femme dans l'hôpital où l'on va le faire transporter : et là, il est probable qu'on vous laissera expérimenter votre méthode.

L'Italien hocha la tête.

— Non, dit-il, cela ne se peut pas. Les cahots du transport pourraient amener une terminaison fatale ; et, dans tous les cas, diminueraient dans une énorme limite les chances de réussite que nous conservons encore à cette heure.

(A suivre)